

Fonds national d'activités sociales des entreprises artistiques et culturelles

FNAS

INFOS

n° 49

Mars 2014



Au FNAS
ça bouge ! Mais...




Quarante ans,
le bel âge. Ça se fête !



Témoignages
sur la session d'hiver
des journées d'étude



Un carnet de voyage
bien rempli !



N'oubliez pas
de voter pour élire
vos représentants à l'AG





RAPPEL

Assemblée générale élective

Vous êtes nombreux, salariés intermittents et salariés des entreprises de moins de 10 salariés à être appelés à voter pour élire vos représentants à l'Assemblée générale du FNAS.

Ce vote se fera par correspondance,
dans des enveloppes que nous fournissons
prêtes à poster,
vous pouvez donc y participer toutes et tous.
Si vous n'avez pas reçu le matériel de vote
le 1^{er} mai, contactez nous.

**N'oubliez pas de renvoyer vos bulletins de vote
avant le 23 mai,**

ils doivent être parvenus chez l'huissier en charge
du contrôle des opérations de vote
le 24 mai avant 13 h.

Ne le laissez pas s'user,
servez-vous de votre droit de vote !!

Solutions des mots croisés de la page 14

Horizontalement : 1- Boîte noire. 2- Ouvertures. 3- U.V. Zouc. 4- Créations. 5- Hélier. Isp (psi). 6- Eb. Asie. 7- Toilette. 8- Rivette. Je. 9- Ote. Etrier. 10- Uélé. Tpte (pétt).
Verticalement : A- Bouche trou. B- Ouvre boîte. C- Iv. El. Ivel (Levi). D- Tenailé. E- Er. Te. Ete. F- Nt. Ir. TTTT. G- Ouzo. Aterp (préta). H- Ironise. Il. I- Réuss. Jet. J- Esc. Pèpère.

Sommaire

Edito.....	3
Infos	4
Le mot du Délégué général Conventions collectives et champs d'application	
Journée d'étude d'hiver	6
Témoignages	
Le FNAS a 40 ans !	8
Une Assemblée générale précédée d'un week-end culturel et festif à Paris Bon anniversaire, le FNAS !	
Carnet de voyage.....	10
Séjours de printemps NOUVEAU : deux randonnées Séjours dans les festivals Séjour d'automne Nouvelle règle de prise en charge des frais de transport	
Feuilleton	13
Les villages de vacances : épisode 5	
Mots croisés	14
Grilles de prises en charge.....	15
Renseignements pratiques	16

Les derniers numéros
de FNAS INFOS
peuvent être consultés
sur le site www.fnas.net



N° 49 - mars 2014

Edité par le FNAS - 185 avenue de Choisy - 75013 PARIS
Téléphone : 01 44 24 72 72 - Télécopie : 01 44 24 72 73

Directeur de la publication : Patrick Harivel
Ont participé à la rédaction de ce numéro :
Patrick Harivel, Pierre Andrac, Kathy Keegan-Moutarde,
Virginie Benon, Framboise Thimonier, Robert Carlier,
Frank Lavanture, Henri Uzureau

A participé à la réalisation : l'équipe du FNAS
Credits photos : Michel Pezaud, DR, Getty images, World
Flickr, istockphotos, Touristra-Vacances, Thomas

Création, conception : Joëlle Brover
Impression : STIPA
Dépôt légal : ISSN 0335 - 2374

Au FNAS ça bouge ! Mais...

Nous vivons, en ce début d'année, de grands changements au sein du FNAS. Avec le départ à la retraite de Frank Lavature et de Chantal Porte, une page de l'histoire du FNAS se tourne.

Pierre Andrac, notre nouveau Délégué général, a signé l'accord d'entreprise attendu par tout le personnel. Il prépare et proposera au Conseil de gestion la simplification d'archivage des documents et la restructuration du travail pour ainsi être à l'écoute et mieux renseigner tous les ouvriers et les ayants droit.

L'Assemblée générale électorale aura lieu le 30 juin, le 40^e anniversaire du FNAS les 28 et 29. Deux grands événements qui, nous l'espérons, réuniront le plus grand nombre. L'effervescence dans les locaux de l'avenue de Choisy est bien présente.

Mais... du côté du ministère de la culture et de la communication, que se passe-t-il ?

La politique culturelle est au plus mal, notre ministre Aurélie Filipetti est là mais que nous dit-elle ? Quelle langue utilise-t-elle ? Nous aurions envie de lui dire de revoir son texte et éventuellement de changer d'auteur. Cette pièce est mal écrite et notre belle histoire culturelle est en train de se flétrir. Tout notre secteur vit en ce moment un vrai désastre. Que deviennent les annonces faites par Monsieur François Hollande aux Bis de Nantes en 2012 ?

Le FNAS est financé par une cotisation des employeurs au taux de 1,25 % sur les salaires bruts des professionnels travaillant dans les entreprises entrant dans le champ d'application de la CCNEAC. Nous constatons une baisse de ces cotisations qui traduit une baisse du volume d'emploi. Nous constatons une baisse des demandes de prises en charge de séjours et de loisirs qui montre que notre pouvoir d'achat diminue. Jusqu'où irons-nous ?

Nous voyons se développer des festivals dont les recettes se font « au chapeau ». Nous voyons émerger, sur tout le territoire, des tourneurs chargés de l'exploitation commerciale de spectacles de compagnies amateurs. Si la présomption de salariat des artistes interprètes est remise en cause, si les annexes 8 et 10 de l'assurance-chômage sont rognées, si la volonté politique est de ne pas soutenir les emplois artistiques, que deviendra notre paysage culturel ? Que deviendront nos maisons ? Des centres commerciaux comme le souhaitent certains promoteurs ?

Nous ne voulons pas être alarmistes mais nous craignons que notre environnement artistique et culturel continue à se dégrader.

Alors, soyons audacieux et combatifs, il est temps de réagir car comme disait Paul Claudel : « Le pire n'est jamais sûr ! »

Patrick Harivel - Président

Le mot du Délégué général

■ Ca y est ! Comme il s'amuse à le souligner, Frank Lavanture vit désormais de nos cotisations, il a pris sa retraite. Nous la lui souhaitons riche et durable.

En parallèle, depuis le début de cette année 2014, quelques aménagements et modifications de procédures internes nous emmènent vers le FNAS 2.0, comme certains le nomment déjà.

Qu'est ce que le FNAS 2.0 ?

- C'est un FNAS plus lisible, plus réactif, utilisant moins de papier au profit des documents dématérialisés, chaque fois que cela est possible.
- De nouvelles règles vont voir le jour et après l'approbation de l'Assemblée générale, pour celles qui le nécessitent, elles seront mises en application au plus tôt.
- De nouvelles règles pour remplacer quelques anciennes devenues absconses ou obsolètes.
- De nouvelles règles pour mieux prendre en compte l'évolution de vos modes de départ en vacances, que vous nous avez indiqués grâce au questionnaire auquel vous avez répondu.

Si vous n'avez pas eu connaissance de cette enquête, vous pouvez toujours y participer en remplissant le questionnaire et le faisant circuler auprès des professionnels que vous croiserez. Il est téléchargeable sur le site du FNAS (www.fnas.info) ou disponible auprès des élus du personnel des structures dans lesquelles vous travaillez.

Le FNAS 2.0, plus sûr que le WEB 2.0. Vos données y sont en sécurité et ne seront jamais commercialisées. Il est moins ludique que le WEB mais avec le FNAS, même en 1.0, vous pouvez prendre de vraies vacances et aussi des coups de soleil bien réels... ce que, bien entendu, je ne vous souhaite pas.

Pierre Andrac



Conventions collectives et champs d'application

Depuis l'extension de la Convention collective du spectacle vivant privé, l'ambiguïté dans la définition des secteurs publics et privé du spectacle vivant, basée sur un accord interbranche signé le 22 mars 2005, amène quelques entreprises de notre secteur à envisager de changer de convention collective. Les partenaires sociaux réunis en commission mixte paritaire (CMP) ont entamé récemment des négociations dans le but affirmé de clarifier la définition des champs d'application.

Pour vous, salariés d'une entreprise appliquant la CCNEAC, du secteur public, le passage dans le champ du spectacle privé aura pour conséquence entre autres la perte de vos droits au FNAS.

En attendant, afin que vous puissiez réagir, nous vous indiquons la procédure réglementaire que doit suivre votre employeur s'il veut changer de convention collective.

Dans ce cas, l'entreprise doit :

- demander à l'Insee la modification du code APE, avec attribution d'un nouveau code en concordance avec son activité (dans le cas de changement d'activité principale, sans objet dans notre cas) ;
- déposer une déclaration de dénonciation de la convention collective précédemment applicable auprès de la Direction générale du travail, contre récépissé, avec un préavis de trois mois maximum ou selon un autre délai éventuellement stipulé dans la convention ;
- notifier cette dénonciation au comité d'entreprise, aux comités d'établissement, aux délégués du personnel, aux délégués syndicaux ou aux salariés mandatés ;
- informer les salariés de la modification de la convention collective qui leur est appliquée, avec un préavis d'un mois.

Les dispositions de la convention collective remplacée continuent à produire leurs effets jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle. Les salariés ne peuvent plus se prévaloir de droits prévus par l'ancienne convention.

Si l'ancienne convention collective était d'application obligatoire et que plus aucune convention collective n'est désormais applicable, les effets de l'ancienne sont maintenus pendant un an. Les salariés conservent les avantages individuels acquis au titre de l'ancienne convention pendant 15 mois (12 mois + 3 mois de préavis).

Si l'ancienne convention collective était appliquée volontairement, l'ancienne convention cesse de produire effet à compter de sa dénonciation.

Journée d'étude

Chronique d'une journée attendue

Première participation pour nous en tant que membres du CE à une journée d'étude. Première représentation pour la structure depuis l'ouverture du lieu.

Dimanche soir :

Impression d'arriver au milieu de gens qui se connaissent bien, très bien même pour certains. Sensation forte d'un vrai corporatisme. Accueil impressionnant : par sa simplicité, sa spontanéité, sa gentillesse, Frank Lavature se lève, tend la joue, nous tendons la main, maladroitement, peu habitués ou faussés par des méthodes qu'on n'emploie plus. De vrais gens donc !

Soirée (veille de la journée d'étude) appréciable pour se présenter, imaginer les problématiques des uns et des autres. Souvent les mêmes. Ouf, ça console.

Lundi :

Une journée dense, trop peut-être, mais c'en est jouissif de voir à quel point la prise de parole est libre.

Après la présentation du lieu dans lequel nous sommes, emblématique de bon nombre de batailles, Francis Lemerrier, inspecteur du travail à la retraite, nous fait un historique de ce qu'est le CHSCT (Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) : sa création, son évolution, son importance, plus même qu'un CE. Il insiste là-dessus. Son intervention, enlevée, vivante, illustrée par moult exemples passés ou en cours, per-

met à chacun d'identifier ce qu'il vit au sein de sa structure, de se l'approprier, de le transposer à des situations précises.

Même intervention explicite de Marc Bouchet sur « la souffrance au travail » : passant des diagnostics aux solutions possibles, les élus prennent la parole, expriment leur questionnement en toute simplicité, avec cette liberté de parole qui nous émeut presque. Les intervenants ou les autres élus rebondissent, précisent, soulèvent d'autres questionnements. C'est sans fin.

Dernière intervention de Pascal Parsat, directeur du Centre Ressources Théâtre Handicap : mise en lumière de la situation de handicap, son absorption dans la société, dans le travail (rappel historique, évolution des lois).

Sensation d'avoir été à notre place mais que le travail à mener est considérable. Que sans l'aide du collectif (donc des personnels de la structure) on aura du mal à faire passer ces idées qui constituent pourtant et surtout une grande force pour travailler et prendre en compte l'autre.

Nous repartons densifiées, nourries, presque pas fatiguées, avec l'envie de s'impliquer plus que ce que nous faisons. En aurons-nous le temps, l'énergie, l'appui ?

*Kathy Keegan-Moutarde & Virginie Benon
Le lieu unique, Scène nationale de Nantes*



En hiver comme en été, la même écoute attentive des participants aux journées d'étude.

Session d'Hiver ignages

Une journée d'étude au FNAS

Le lundi 13 janvier 2014,
c'était la première journée
d'étude du FNAS
à laquelle j'assistais :
« La santé au travail ».

La veille au soir, nous nous sommes retrouvés Place de la République, à une petite trentaine autour d'une excellente choucroute, avant de nous répartir dans différents hôtels autour de République et Place d'Italie. Premier rendez-vous convivial où les collègues des différents lieux du spectacle vivant subventionné de France et Outre-Mer se rencontrent.

La journée d'étude fut passionnante, (la qualité des intervenants nous a tenus en haleine et en éveil dans cette salle surchauffée (mais que fait la Mairie de Paris pour les économies d'énergie ?!)).

Se sont succédés un ancien inspecteur du travail, un directeur adjoint de salle de musiques actuelles, un directeur de Théâtre et handicap. Trois personnes engagées dans la lutte contre les non dits, le respect des droits des salarié-e-s, du code du travail, de notre convention collective, présentant constats mais aussi outils à notre disposition, développant des moyens de parole et d'échange originaux, transmettant des connaissances essentielles pour la bonne marche de nos structures et le dialogue entre collègues.

Cette journée a permis de repartir avec des outils de négociations, des cheminements de procédures pour les DP, de la documentation et des partages d'expérience. Ce fut un des points forts de cette journée : rencontrer des collègues venus pour certains de loin (Guadeloupe, Réunion), écouter et chercher des solutions ensemble, partager des expériences, s'épauler.

La santé au travail est une question quotidienne, touchant toutes les structures, de la plus petite à la plus importante, et tous les salariés, de la direction aux ouvriers.

La bienveillance est synonyme de bien-être et de bonne santé au travail, telle est la conclusion généraliste que je pourrais donner de cette journée d'étude.

Merci au FNAS d'organiser ces journées et je ne peux que conseiller d'y participer.

Les prochaines auront lieu pendant le Festival d'Avignon 2014.



Francis Lemercier

Framboise Thimonier



La quarantième Assemblée générale

- À l'occasion de sa quarantième assemblée générale, le 30 juin prochain, les élus du FNAS ont décidé de fêter cet anniversaire en faisant précéder cette assemblée d'un séjour à Paris les samedi 28 et dimanche 29 juin.

Ce sera ainsi, à l'occasion d'une instance statutaire, l'opportunité pour les membres de l'assemblée générale de partager avec ceux pour lesquels ils s'investissent, un moment de vie convivial et, n'en doutons pas, chaleureux.

- Vous êtes conviés à vous inscrire nombreux pour ce séjour culturel et festif autant que touristique pour ceux qui le souhaitent, dont le moment fort sera la soirée d'anniversaire le samedi 28 juin.

Cela méritait bien quelques mesures spéciales !

- Les retraités sont les bienvenus et bénéficieront eux aussi d'une prise en charge.

- Pour abolir les distances qui nous séparent, les transports pour le week-end seront entièrement pris en charge par le FNAS pour tous.

- Lundi 30, l'Assemblée générale sera exceptionnellement ouverte à tous ceux qui participeront à cette fête. Venez assister à l'élection du prochain Conseil de gestion.

- Toutes les informations seront bientôt sur le site du FNAS.



Me pardonneras-tu mes lieux-communs ? Ce sont ceux auxquels leur émerveillement condamne tous les parents.

Bon anniversaire, le FNAS !

Quarante ans ! Et je peine à croire que tu es cet enfant chétif et improbable que nous avons mis au monde.

Aujourd'hui vigoureux, fort comme une citadelle. Avec des problèmes sérieux d'adulte que tu affrontes avec la responsabilité et la puissance que l'expérience t'a acquises.

Certes, comme nous tous, tu n'es pas à l'abri d'un accident, voire d'une agression meurtrière. Mais tu as aussi appris à déjouer les pièges, pour en avoir côtoyé plus d'un.

Tu as bien changé, mais je ne peux pas ne pas voir en toi celui dont la naissance nous a tant ravis.

Ah !

certes, tu étais pour nous, tes parents, comme pour les autres, une grande inconnue. Plus que pour les autres, puisque nous t'avions conçu. Unique. Innovant. Un bébé-éprouvette, en somme, en un temps où la technique en était à ses balbutiements.

Nous avons soigneusement préparé ta venue. La chambre avait été tapissée de neuf avec la convention collective que nous avons peaufinée presque cinq ans durant. Cela sentait bon l'avenir. Raoul avait construit le berceau en bois de châtaigner, dont les tanins éloignent les insectes. De mon côté, j'avais, avec des statuts confortables et ajustés, confectionné un couchage douillet. Rien n'était trop beau pour toi. J'avais même accroché quelques projets mobiles et multicolores qui contribueraient à l'éveil de ton esprit.

Et tu es né. C'était en novembre. En haut de l'immeuble rue Henri Rochefort. Comme tous les parents, nous avons pour toi des rêves. Les employeurs te destinaient à être la plus-value sociale qui allait atténuer dans les entreprises les contradictions récurrentes entre directions et salariés. Nous, du côté syndical, nous te voyions déjà comme l'outil des travailleurs de nos établissements pour gérer eux-mêmes, non seulement leurs loisirs et leurs vacances, mais leur intervention directe dans la vie de nos lieux de travail.

Comme tout nouveau-né, tu es resté protégé la première année par les anticorps de tes parents. Fragile à la fois et bousculant déjà ton nouvel univers, où tu faisais ta place en élargissant nos horizons. Le plus gros du travail, pour nous tes parents, était alors de te procurer le lait des biberons que les fournisseurs étaient parfois (pas tous, bien sûr), réticents à fournir, prétextant, qui une rupture de stock, qui d'autres enfants à nourrir... Bon an mal an, nous avons bien progressé.

Je dois dire que tu as assez tôt appris à marcher, mettant une prise en charge devant l'édition du bulletin, des journées d'étude devant des activités de FAS en entreprise... Avec quelques chutes, cela va sans dire. Mais à cet âge, on est élastique...

Tant et si bien qu'à cinq ans, lorsque je t'ai confié à d'autres mains, tu te débrouillais déjà très bien, et tu prenais soin de toi comme un grand.

J'avais pour cela beaucoup voyagé, t'emmenant d'Ollioules à Toulouse, d'Annecy à Tourcoing... Je te présentais chaque fois à des salariés émerveillés et à des employeurs souvent étonnés. Tu étais si beau ! Si coquinement séducteur !

C'est dans ces années-là que tu as appris les bases de ce que tu as ensuite développé avec talent. Les délégués du personnel ont su inventer en permanence les déclinaisons adaptées de ta vocation, jamais trahie, toujours revisitée en fonction des circonstances.

Bref : j'aime à penser que ce nourrisson est devenu cet adulte impressionnant aussi un peu grâce à l'éducation que j'ai contribué à lui donner, parce que j'ai pu être inspiré, dirigé, aidé par le C.A., les délégués et tous les personnels qui en ont fait leur affaire.

Alors, bon anniversaire, le FNAS. Et longue vie : il te reste tant à accomplir !

Robert Carlier

Carnet
de voyage

Séjours

Printemps

Irlande un jour, Irlande toujours

● du 19 au 26 avril 2014

Il reste encore quelques places sur le circuit dans le sud de l'Irlande qui vous mènera du Comté de Dublin au Comté de Galway.

● du 24 mai au 1^{er} juin 2014

Reprise du circuit dans le nord de l'Irlande, qui avait eu beaucoup de succès en 2011 (voir FNAS INFOS n° 41).

Les inscriptions sont désormais ouvertes.

Ce séjour (9 jours/8 nuits) vous est proposé au tarif de 1 239 euros par personne avant prise en charge du FNAS.



Calvi, c'est fini ! (pour ce printemps)

● Le village-club La Balagne accueillera du 12 au 19 avril 2014 ainsi que du 26 avril au 3 mai 2014 une soixantaine de personnes ressortissantes du FNAS.

Nous vous rappelons que ce village vous est proposé toute l'année en Village-vacances par notre partenaire Touristra.

DERNIÈRE MINUTE

Suite à la fermeture du village de Cogolin, nous vous proposons, aux mêmes conditions, le village vacance Azurèva à Fréjus

Pour cette année, une offre promotionnelle est proposée.

Tous ces séjours
proposés par le FNAS
sont pris en charge
sur la Grille 1
des Séjours.

Randonnée de printemps

● du 11 au 18 mai 2014

La randonnée dans les collines de Marcel Pagnol vous fera découvrir les sentiers du pays d'Aubagne, qu'il a parcourus durant sa vie et intégrés dans ses œuvres.

Le prix est de 719 euros par personne avant prise en charge du FNAS.



INSCRIVEZ-VOUS VITE,
LES PLACES SONT LIMITÉES !

NOUVEAU

Pour les amateurs de marche à pied, de nature et d'histoire, nous vous proposons dès mai 2014 des randonnées pédestres.



Randonnée d'automne

● du 6 au 18 septembre 2014

La randonnée sur le chemin de Stevenson (GR70) fait référence au parcours de l'écrivain écossais Robert Louis Stevenson à travers le pays des Camisards, qui donnera naissance à son *Voyage avec un âne dans les Cévennes*.

Cette randonnée vous est proposée pour le prix de 1 200 euros par personne avant prise en charge du FNAS.

Les séjours dans les festivals

Festival de Cannes

du 14 au 25 mai 2014

Le festival aura bien lieu mais cette année nous ne pouvons obtenir d'accréditations ; donc nous avons décidé d'annuler cette activité. Nous essayons de débloquer la situation pour l'année prochaine.

● Pour les inconditionnels du cinéma, au Château des mineurs, à Mandelieu la Napoule à coté de Cannes, la CCAS avec son festival *Visions Sociales*, vous propose dans un cadre exceptionnel une autre vision du cinéma du 17 au 25 mai.

À Angoulême

● du 6 au 8 juin 2014

Musiques Métisses vous propose des artistes de renommée internationale qui brasseront et mixeront les couleurs des musiques et des cultures de leur pays.



Fête de l'Humanité

● du 12 au 14 septembre 2014

À l'automne venez participer à la 83^e *Fête de l'Humanité*.



Les modalités précises
de séjours pour les festivals
seront bientôt
sur le site www.fnas.net



Séjours

Automne

2014 l'année des quatre R

Deux Randonnées et un choix cornélien entre deux capitales européennes, Rome et Riga.

● Cette année encore, les longues discussions au sein des instances du FNAS nous amènent à prolonger le suspense.

Nous sommes en phase finale de décision, parmi les capitales en lice, en tenant compte des critères habituels d'alternance entre le nord et le sud, l'ouest et l'est.

Après Stockholm en Europe du nord, les deux villes restant en lice à ce stade sont Rome en Europe du Sud et Riga en Europe de l'Est.



Rome ville éternelle ou Riga la double capitale de l'année, lettonne et culturelle ? La ville de l'est moins connue ou la ville plus proche du sud, berceau de notre civilisation ? La ville de naissance d'Eisenstein ou celle tant filmée par Fellini ?

Vous le saurez bientôt ! En attendant réservez vos journées autour de la Toussaint pour ce séjour.

NOUVELLE RÈGLE POUR LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRANSPORT

à l'occasion de séjours bénéficiant de prise en charge du FNAS. Vous pouvez maintenant faire un détour dans vos familles, chez des amis ou à la belle étoile, en allant ou en revenant de votre lieu de séjour sans perdre la participation du FNAS aux frais de transport !!!

Les frais de transport associés à un hébergement faisant l'objet d'une prise en charge par le FNAS feront l'objet d'une prise en charge, au même taux, s'ils respectent tous les critères suivants :

- au moins un des trajets, aller ou retour, est consécutif à l'hébergement faisant l'objet d'une prise en charge ;
- la durée totale du séjour, voyage et hébergement, est de 4 semaines maximum ;
- la durée de l'hébergement est au moins de 3/7 de la durée totale du séjour ;
- la base de prise en charge sera le coût du billet SNCF 2^e classe ou 0,15 euro du kilomètre roulant sur la distance la plus courte du domicile au lieu de l'hébergement sans que ce coût de base ne puisse être supérieur au double du coût de l'hébergement et aux frais réellement engagés ;
- la totalité des justificatifs de transport, quel que soit le mode, et d'hébergement seront transmis au FNAS.

Les villages de vacances : à chacun son histoire

Episode 5



La Manne à Bormes les Mimosas

C'est un village de vacances de onze hectares dans la même commune que le fort de Brégançon qui n'est plus depuis cette année la résidence d'été de la présidence de la République sur la côte Varoise.

Si l'on n'est pas sous les ors de la République, ce qui n'est pas plus mal, on vit très bien à La Manne avec beaucoup d'espace, une belle piscine, un grand théâtre en plein air, une excellente restauration et même quelques animaux de la ferme pour le plus grand étonnement de certains petits citadins.

Ce lieu est né à la fin des années soixante (1960) et a été rénové au début des années 2000. C'est à ce moment là qu'il prend sa forme juridique actuelle : une société civile dont le gérant est une association selon la loi 1901 composée par les représentants des comités d'entreprise (CE) qui ont pris des parts dans la société civile ; ainsi ces CE sont en quelque sorte les copropriétaires du village de vacances.

Ce montage permet avec l'aide du régisseur-mandataire, la plupart du temps Touristra-Vacances, une participation directe et collective à la gestion de La Manne par les CE.



C'est avec cette organisation que sont gérés les lieux de vacances du réseau ANCAV-TT (Association nationale de coordination des activités de vacances des CE et assimilés et



des associations de tourisme social- Tourisme et Travail). Il ne reste plus que ce réseau où les élus de CE participent aussi directement à la gestion de leurs villages de vacances pour le compte des salariés qu'ils représentent.

En effet les lieux les plus attractifs du réseau Villages Vacances Familles (VVF) ont été rachetés avec l'aide de la Caisse des dépôts et consignations par Belambra. De la même manière les postiers ne gèrent plus directement leurs lieux de vacances en les confiant à une association Azurèva qui fait partie de l'UNAT (Union nationale des associations de tourisme).

Pour revenir à nos moutons, si vos pas vous mènent à Bormes les Mimosas, en réservant un séjour à La Manne, vous pourrez bénéficier d'une prise en charge du FNAS sur la grille Séjours I.

Frank Lavanture



Les mots croisés

■ par Monsieur Henri

Solutions en page 2

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1										
2										
3			■		■	■				
4										■
5							■			
6			■		■	■				
7									■	
8								■		
9				■						
10					■					

Horizontalement : 1- Participe de l'illusion théâtrale (deux mots). 2- Quatrièmes murs. 3- Font bronzer. Comédienne que l'on aura trop peu vue. 4- Vu les baisses des budgets culturels, elles vont avoir de plus en plus de mal à se monter. 5- Anglo-normand. Grecque inversée. 6- Début d'ébullition. Continent. 7- Vêtement plutôt féminin. 8- Cinéaste auteur d'une « Religieuse ». Pronom très personnel. 9- Enlève. On y met le pied. 10- Rivière congolaise. Pas grand, et chamboulé !

Verticalement : A- Pire qu'une utilité (deux mots). B- Sésame à conserves (deux mots). C- En live. Ibérique. La vie de cet écrivain italien aurait pu lui mettre la tête en bas comme ici. D- Bien tourmenté. E- Fin d'infinif. Personnel familial. Saison d'orages. F- En attente. Fin d'infinif. Vous en trouvez une, vous trouvez les trois autres ! G- Apéro grec. Avança de bas en haut. H- Se moque. Deux fois la même. I- C'est pas manqué. Ils ne se privent pas, ceux qui en ont un... privé. J- Permet de s'échapper de son clavier. C'est le petit à sa mère.

Grilles de prise en charge

Pour une période de 12 mois, année civile, le montant des prises en charge du FNAS est limité :

- par le plafond annuel de la grille de prise en charge selon le type d'activité,
- par le plafond annuel de la grille globale qui représente le montant maximum de prise en charge toutes activités confondues (sauf colonie de vacances).

GRILLE GLOBALE	
Quotient familial	Plafond annuel maximum par personne
Moins de 350 €	900 euros
350 à 450 €	850 euros
451 à 550 €	800 euros
551 à 650 €	700 euros
651 à 750 €	600 euros
751 à 850 €	500 euros
851 à 950 €	450 euros
951 à 1 100 €	400 euros
1 101 à 1 250 €	350 euros
Plus de 1 250 €	300 euros

GRILLE COLONIE		
Quotient	Taux	Plafond annuel
Moins de 350 €	70 %	550 euros
350 à 450 €	65 %	525 euros
451 à 550 €	60 %	500 euros
551 à 650 €	55 %	450 euros
651 à 750 €	50 %	400 euros
751 à 850 €	45 %	350 euros
851 à 950 €	40 %	300 euros
951 à 1 100 €	35 %	250 euros
1 101 à 1 250 €	30 %	200 euros
Plus de 1 250 €	25 %	175 euros

GRILLE SEJOURS						
Quotient	Grille séjours 1 séjours FNAS		Grille séjours 2 secteur associatif / tourisme social		Grille séjours 3 secteur marchand	
	Taux	Plafond annuel	Taux	Plafond annuel	Taux	Plafond annuel
Moins de 350 €	70 %	550 euros	60 %	500 euros	50 %	350 euros
350 à 450 €	65 %	525 euros	55 %	475 euros	45 %	325 euros
451 à 550 €	60 %	500 euros	50 %	450 euros	40 %	300 euros
551 à 650 €	55 %	450 euros	45 %	400 euros	35 %	250 euros
651 à 750 €	50 %	400 euros	40 %	350 euros	30 %	200 euros
751 à 850 €	45 %	350 euros	35 %	300 euros	25 %	150 euros
851 à 950 €	40 %	300 euros	30 %	250 euros	20 %	150 euros
951 à 1 100 €	35 %	250 euros	25 %	200 euros	15 %	100 euros
1 101 à 1 250 €	30 %	200 euros	20 %	150 euros	10 %	100 euros
Plus de 1 250 €	25 %	175 euros	15 %	125 euros	5 %	100 euros

Chèques Lire et chèques Disques

L'ensemble des prises en charge sur les chèques Lire et chèques Disques est limité à la moitié du plafond de la grille Loisirs. Vous pouvez par conséquent obtenir au maximum 31 chèques par personne quelle que soit la tranche de quotient familial. Les chèques Disques ne sont plus limités par le plafond URSSAF mais ils sont attribués aux seuls ouvrants droit.

GRILLE LOISIRS		
Quotient	Taux	Plafond annuel
Moins de 350 €	70 %	350 euros
350 à 450 €	65 %	325 euros
451 à 550 €	60 %	300 euros
551 à 650 €	55 %	275 euros
651 à 750 €	50 %	250 euros
751 à 850 €	45 %	225 euros
851 à 950 €	40 %	200 euros
951 à 1 100 €	35 %	175 euros
1 101 à 1 250 €	30 %	150 euros
Plus de 1 250 €	25 %	125 euros

Chèques Lire et chèques Disques		
1/2 plafond	Prix à l'unité	Prise en charge du FNAS déduite de votre plafond
175 euros	2.40 euros	5.60 euros
163 euros	2.80 euros	5.20 euros
150 euros	3.20 euros	4.80 euros
138 euros	3.60 euros	4.40 euros
125 euros	4.00 euros	4.00 euros
113 euros	4.40 euros	3.60 euros
100 euros	4.80 euros	3.20 euros
88 euros	5.20 euros	2.80 euros
75 euros	5.60 euros	2.40 euros
63 euros	6.00 euros	2.00 euros

Le FNAS vous accueille

 **Sur son site internet**
www.fnas.net

 **Dans ses bureaux**

185 avenue de Choisy
75013 PARIS

(métro Place d'Italie)

du lundi au vendredi

(à l'exception du jeudi matin)

de 10 h à 12 h 30

et de 14 h à 17 h

 **Au téléphone**

au 01 44 24 72 72
aux mêmes horaires

Pour les dossiers
de prises en charge
du lundi au vendredi
de 14 h à 17 h

Attention !

**Votre numéro d'ouvrant droit est
indiqué sur le présent envoi, au-
dessus de votre nom. Notez-le.**

**Si vous êtes salarié intermittent
vous recevez ce numéro de FNAS
INFOS car vos droits sont ouverts au
moins jusqu'à sa date de parution.**